

(N° 50.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 15 AVRIL 1884.

---

### Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi établissant des Conseils de Prud'hommes à Charleroi et à La Louvrière.

*(Voir les nos 44, session de 1880-1881, 143, session de 1883-1884, de la  
Chambre des Représentants, et 48, session de 1883-1884, du Sénat.)*

---

Présents : MM. le Baron DE SELYS LONGCHAMPS, Président ; MONTEFIORE LEVI,  
le Baron DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE, BIART et BONNET, Rapporteur.

MESSIEURS,

L'utilité des Conseils de prud'hommes est incontestable. Il est étonnant que Charleroi et les localités si industrielles de ses environs n'aient point été jusqu'ici dotées de cette institution.

Le Projet de Loi qui vous est soumis, établissant à Charleroi et à La Louvière un Conseil de prud'hommes, a été voté par la Chambre des Représentants par 92 voix.

Votre Commission de l'Intérieur, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose également l'adoption du projet soumis à vos délibérations.

*Le Rapporteur,*  
BONNET.

*Le Président,*  
Baron DE SELYS LONGCHAMPS.